Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL03_10092026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	PROGRAMME AUNNUEL DE RÉPARATION ET RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANT SOUS L'ÉGIDE DU SDE22 FINANCEMENT
03	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	22
MANDANTS	04
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	03-09-2026
RÉUNION	10-09-2026
AFFICHAGE	14-09-2026
TRANSMISSION	15-09-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
	RENAUT Sylvain	Maire	X			
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
	LE GALL Olivier	3è Adjoint			X	Maryvonne CHALVET
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
	BELLETTRE Michel	Conseiller			X	Michel PESLIER
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
	FRARE Pascale	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	Frédéric PIERRE
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
	NOUET Soizic	Conseillère	X			
	METAYER Christophe	Conseiller	X			
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
	HOUZE Laurent	Conseiller	X			
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère	X			
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
	BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
	ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Nathalie HUGUET
	COLLONG Alexandre	Conseiller		X		
	CONAN Alain	Conseiller	X			
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
	PASCO Mickaël	Conseiller	X			
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		22	01	04	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-DEL03_10092026-DE

03 – PROGRAMME ANNUEL DE REPARATION ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT SOUS L'EGIDE DU SDE 22 – FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Dans le cadre du financement des interventions pour sinistres et petites rénovations de l'éclairage public, il convient d'obtenir une délibération du Conseil Municipal autorisant l'engagement de la dépense.

Il est proposé d'affecter à ces interventions une enveloppe correspondant à une enveloppe de travaux fixée à 10 000 € H.T.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu le transfert de la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) par délibération en date du 29 octobre 2004 ;

Considérant le règlement approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 en date du 16 décembre 2022 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission bâtiments voiries en date du 3 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER L'affectation d'une enveloppe de 10 000 € HT pour couvrir les besoins en rénovation et réparations ponctuelles de l'éclairage public par le SDE 22.

La commune versera au SDE 22 une participation calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022 et calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché et augmentée de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 8%.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.